

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 7 MAI 2018 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3 arrive à 19H39
Monsieur le conseiller Richard Pommainville, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

1. OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2018-05-119 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance spéciale à 19H36 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2018-05-120 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Demande de M. Mario Primeau / 80, Rivière noire nord
- Drapeau en berne
- Nouvelle application défibrillateur
- Phase IV

ADOPTÉ

2018-05-121 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 5 MARS, 3 ET 30 AVRIL 2018

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER les procès-verbaux avec les corrections suivantes :

PROCÈS-VERBAL 3 MARS 2018

- Résolution 2018-03-064 changer le proposeur par Monsieur le conseiller Marc Roy.
- Enlever le point 8.5 Phase IV
- Résolution 2018-03-082 changer le proposeur par Monsieur le Conseiller Richard Pommainville.

PROCÈS-VERBAL 3 AVRIL 2018

- Résolution 2018-04-091 inscrire le nombre de *7 nouveaux pompiers nouvellement engagés*.

PROCÈS-VERBAL 30 AVRIL 2018

Selon Monsieur le conseiller Mario Henderson il y aurait eu une résolution de proposé dans le dossier de la Phase IV. Selon les notes manuscrites de la directrice générale, Mme Céline Ouimet aucune résolution n'a été faite à ce sujet.

Monsieur le conseiller Mario Henderson parle de l'intérêt particulier et dépose un document trouvé sur le « Portail Québec » concernant les conflits d'intérêts des élus municipaux. Une copie du document est remise à chaque membres du conseil.

ADOPTÉ

2. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait un compte rendu du redressement financier à la MRC le Haut-Saint-Laurent suite à un déficit de 1.3 millions. M. Laurent Lampron a été nommé directeur général par intérim suite à la démission de M. François Landreville, directeur général. Un mandat clair a été donné au directeur général par intérim pour restructurer l'administration et prioriser leurs besoins. Des licenciements n'ont été faits la semaine dernière pour redresser la situation. Des recommandations n'ont pas été dévoilées lors du dépôt du rapport financier.

Concernant la construction du CPE, l'appel d'offres pour la construction sera fait prochainement. Monsieur le Maire a rencontré un promoteur de la rue Saint-Thomas afin de savoir s'il est prêt à vendre son terrain qui est adjacent au CPE. Il va relancer le promoteur cette semaine.

2.1 PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Mario Henderson et Madame la conseillère Colette Jaquet ont regardé le problème de fossé et ponceau dans le rang Du Moulin. Un compte rendu a été acheminé aux membres du conseil. Une rencontre sera planifiée avec M. André Pilon, ingénieur conseil pour corriger la situation du rang Du Moulin.

Les travaux de fossés devraient être faits tôt en saison. Il faudrait faire l'asphalte dans le rang St-Michel. Les accotements devraient être faits près du 169, rang St-Joseph. Monsieur le Maire Gilles Dagenais souhaiterait finir l'asphaltage du rang St-Antoine.

Selon Monsieur le conseiller Mario Henderson il faudra vérifier la garantie d'asphaltage du rang St-Antoine, il trouve que l'asphaltage a des anomalies.

On demande où on devrait privilégier l'asphaltage cette année? Monsieur le conseiller Steve Laberge suggère de terminer le rang St-Antoine et de vérifier s'il y a des ponceaux à changer.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne qu'il a eu la confirmation comme quoi les travaux d'asphaltage de la Route 209 seront faits cette année.

Monsieur le conseiller Richard Pommainville mentionne qu'il participera à une séance de formation et d'échange le 31 mai prochain avec « Carrefour Action municipale et famille » afin de mieux connaître son rôle et d'échanger avec d'autres FQF/A, d'acquérir des outils nécessaires à sa fonction et d'être sensibilisé aux enjeux de la famille, des aînés et des tout-petits.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean mentionne que le 19 avril dernier avait lieu le « Gala distinction bénévoles 2018 ». La Famille Bourdeau a récolté le prix « Léon » associés au Prix Distinction Bénévole 2018 pour leur implication pour le derby de démolition. De plus, M. Pascal Day a également reçu un prix pour son engagement au sein de sa municipalité. Un mot sera mis dans l'Info-Communautaire afin de souligner l'engagement de ces personnes.

De plus, Madame la conseillère Mélissa St-Jean demande de mettre en berne le drapeau de la municipalité afin de souligner le bénévolat de Mme Céline Rochefort auprès des jeunes de la communauté. Mme Rochefort est décédée ce matin à l'âge de 80 ans. Toutes nos sympathies à la famille.

Madame la conseillère Colette Jaquet a rencontré M. Luc Primeau qui habite au 213, rang Saint-Antoine. Ce dernier désire corriger, à ses frais, l'accotement face à sa propriété afin de donner une meilleure accessibilité aux camions qui vont à sa ferme. Le conseil municipal est d'accord avec cette demande.

Monsieur le conseiller Steve Laberge désire remercier Mme Mélissa St-Jean pour son bénévolat auprès des jeunes qui jouent au hockey cosum les jeudis soir.

Le point 4.3 est devancé.

Mme Sophie Lefort de la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné, sencrl est présente ce soir pour le dépôt du rapport financier 2017. Elle explique et commente le rapport.

2018-05-122 4.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 /

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que présenté par Mme Sophie Lefort de la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné, sencrl.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire Gilles Dagenais cède la parole à M. Paul Dagenais, chef pompier.

M. Paul Dagenais mentionne qu'une entente incendie sera signée avec la Municipalité de Sainte-Martine concernant un service d'entraide. De plus, M. Dagenais fait part de ses demandes au niveau de la caserne d'incendie.

2018-05-123 5. SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT les demandes de M. Paul Dagenais, chef pompier à savoir :

- Test annuel des échelles portatives chez Aréo-Feu : 6 X 30 \$ = 180 \$ plus les réparations
- Test annuel sur l'auto-pompe chez Aréo-Feu : 345 \$
- Test annuel sur les pompes portatives chez Aréo-Feu : 2 X 100 \$ = 200 \$
- Achat d'une échelle pliante chez Aréo-Feu : 325 \$
- Achat d'une lance 1'' ½ chez Aréo-Feu : 628.50 \$
- Achat d'un « Rescue air » usagé : 923.93 \$ M. Dagenais ira voir l'appareil avant d'en faire l'achat car il est vendu tel quel.
- Congrès ACSIQ / 2 au 5 juin : Frais d'inscription 575 \$, plus frais de déplacement d'hébergement et repas selon la politique. M. Stéphane Miller, chef aux opérations assistera au congrès.

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les demandes émises par M. Paul Dagenais.

ADOPTÉ

2018-05-124 **5.1 ACHAT D'HABIT DE COMBAT / SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'engagement de neuf (9) nouveaux pompiers (ères);

CONSIDÉRANT que nous avons pu récupérer quatre (4) habits de combat à l'interne et qu'il faut faire l'acquisition de cinq (5) nouveaux;

CONSIDÉRANT l'achat regroupé avec l'UMQ pour l'achat d'habit de combat ;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat de cinq (5) habits de combat au coût de 1 725 \$/chaque chez le fournisseur l'Arsenal. La dépenses sera prise dans le poste budgétaire 23-030-00-000.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Robert Provost demande s'il y aura production d'un film à Saint-Chrysostome. On lui mentionne qu'effectivement il y aura production d'une série télévisée et que l'emplacement a été acheté par une personne qui fait partie de l'équipe de production.

M. Alain Ménard demande si à la St-Jean-Baptiste il y aura fermeture de la rue Notre-Dame. On lui mentionne que la rue Notre-Dame ne sera pas fermé mais que la rue des Pins de Lisette à Michel sera fermée lors de la parade des pompiers.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-05-125 **4.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 7 mai 2018 au montant de **79 477.22 \$**. La liste est déposée aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

4.2 CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

4.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Le point a été discuté avant la période de question.

2018-05-126

4.4 DEMANDE DE M. ANDRÉ LEROUX / HORAIRE ESTIVAL

CONSIDÉRANT la demande de M. André Leroux pour un horaire estival de 34 heures/semaine du lundi au jeudi pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'il demeure disponible le vendredi pour toute urgence;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de M. André Leroux pour la saison estivale 2018.

ADOPTÉ

2018-05-127

4.5 ENGAGEMENT MONITEURS CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi affiché pour l'engagement de moniteurs pour le camp de jour 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER les candidats suivants soient M. Frédérick Guinois, M. Nicolas Laberge et Mlle Claudie Barré au poste d'animateur pour le camp de jour 2018. Les candidats seront rémunérés au taux horaire du salaire minimum en vigueur.

Monsieur le conseiller Steve Laberge désire préciser qu'il s'est retiré du comité de sélection car il avait un lien de famille direct avec un candidat.

ADOPTÉ

Madame la conseillère Mélissa St-Jean mentionne qu'il y a une résolution qui précise qu'un candidat ne peut pas faire plus de deux (2) ans comme moniteur du camp de jour. Elle suggère de réfléchir à garder les employés avec expérience.

2018-05-128 4.5-1 CAMP DE JOUR / ANNÉE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la résolution #2014-02-021 dans laquelle il était statué qu'un employé au camp de jour ne pouvait pas travailler un maximum de deux (2) ans;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ABOLIR la restriction de deux (2) ans pour travailler au camp de jour mais avec un maximum de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2018-05-129 4.5-2 CAMP DE JOUR / TARIF POUR 6 SEMAINES

CONSIDÉRANT qu'actuellement nous avons des tarifs pour 4 et 8 semaines;

CONSIDÉRANT que des parents réclament un tarif pour 6 semaines;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'INCLURE dans le forfait du camp de jour pour les résidents de Saint-Chrysostome un forfait de 6 semaines au coût de 52.50 \$ par semaine.

ADOPTÉ

2018-05-130 4.6 ENGAGEMENT EMPLOYÉ A LA VOIRIE ÉTÉ 2018 / COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi affiché pour l'engagement d'employé à la voirie pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un comité de sélection;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection :

- Monsieur le conseiller Richard Pommainville
- Madame Céline Ouimet, directrice générale
- Monsieur Stéphane Laberge, chef d'équipe

ADOPTÉ

4.7 PROGRAMME « EMPLOI VERT »

Mme Céline Ouimet, directrice générale informe les membres du conseil qu'une aide financière de 50% au salaire pour huit (8) semaines nous a été accordée dans le cadre du programme « Emploi vert ». Suite aux recommandations du comité de sélection pour l'engagement des employés à la voirie, une personne sera attirée à ce programme.

2018-05-131 4.8 TARGO / FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT la rencontre du 30 avril dernier avec « Targo » pour l'implantation d'un cabinet de fibre optique sur le terrain de l'hôtel de ville;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AVISER « Targo » que la municipalité est d'accord avec l'emplacement d'un cabinet de fibre optique sur le terrain de l'hôtel de ville mais à condition que les frais annuels soient gratuits pour l'Hôtel de ville de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2018-05-132 4.9 SERVICE AMBULANCIER / DEMANDE D'APPUI À LA MRC LE HAUT-SAINTE-LAURENT

CONSIDÉRANT le départ du service ambulancier sur notre territoire;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au Ministère de la Santé d'avoir une ambulance dans la Municipalité de Saint-Chrysostome.

c.c. : M. Stéphane Billette, député et Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régionale et au Canton de Havelock.

ADOPTÉ

2018-05-133 4.10 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU HAUT-SAINTE-LAURENT / ADOPTION BUDGET RÉVISÉ 2018

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé de 2018;

CONSIDÉRANT la part municipale de 2 282 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe demande à Monsieur le Maire Gilles Dagenais de devancer le point 8.4

2018-05-134 8.4 SOUMISSION MOTEUR ET POMPE DE DISTRIBUTION / USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir en inventaire un moteur et une pompe de distribution;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois (3) soumissions, dont deux (2) avec moteur et pompe et une (1) autre pour le moteur seulement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Laberge, chef d'équipe d'aller de l'avant avec la soumission de Moteurs Excel Électrique;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission en date du 3 avril 2018 de Moteurs Excel Électrique au coût de 17 640.15 \$ taxes incluses. Le montant de la dépense sera prise dans le « Surplus affecté aqueduc ».

ADOPTÉ

2018-05-135 **4.11 MÉDECIN DE FAMILLE / ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT que deux (2) médecins de famille sont acceptés au PREM pour travailler ici à Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT la loi sur la compétence municipale et que la municipalité va rester propriétaire des équipements médicaux;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la dépense de 6 500 \$ pour l'achat d'équipement médicaux.

ADOPTÉ

2018-05-136 **4.12 RENOUVELLEMENT SERVICE TÉLÉPHONIQUE BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que notre contrat de service « argent » pour les équipements en téléphone vient à échéance le 1er juin prochain avec la firme « Solist Technologies »;

CONSIDÉRANT le coût de renouvellement annuel de 657.72 \$;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler pour une période d'un (1) an avec la firme « Solist Tehcnologies ».

ADOPTÉ

2018-05-137 **4.13 CONGRÈS ADMQ / 13-14-15 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'ADMQ les 13-14-15 juin prochain;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Céline Ouimet, directrice générale à participer au congrès et de défrayer tous les frais reliés à ce congrès.

ADOPTÉ

2018-05-138 4.14 TRANSFERT SURPLUS EAU POTABLE

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE transférer du surplus libre au surplus affecté « aqueduc » la somme de 26 350 \$ afin d'affecter à l'aqueduc le surplus généré en 2017.

ADOPTÉ

2018-05-139 4.14-1 TRANSFERT SURPLUS ÉGOUT

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE transférer du surplus affiché hygiène du milieu au surplus libre la somme de 2 121 \$ afin d'afficher la perte du secteur au surplus libre.

ADOPTÉ

2018-05-140 4.15 SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Linda Hébert comme trésorière pour la Municipalité de Saint-Chrysostome;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Linda Hébert, trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome tous les effets bancaires de la Caisse du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2018-05-141 4.15.1 RADIATION SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nathalie L'écuyer, directrice générale adjointe;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE radier le nom de Mme Nathalie L'écuyer comme signataire des effets bancaires de la Caisse du Haut-Saint-Laurent pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

5. SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-05-142 5.1 PROBATION DE MME AMÉLY FRÉCHETTE / TECHNICIENNE EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que Mme Amély Fréchette a été engagée comme technicienne en prévention incendie deux (2) jours semaines et est en poste depuis le 20 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que sa période de probation de 6 mois a pris fin le 20 avril 2018;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCORDER la permanence à Mme Amély Fréchette comme technicienne en prévention incendie et que les mêmes conditions d'embauche sont déposées dans le dossier.

ADOPTÉ

2018-05-143 5.2 ENTENTE INCENDIE / MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une entente incendie avec la Municipalité de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale déposée;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER de signer l'entente intermunicipale au niveau incendie avec la Municipalité de Sainte-Martine et d'autoriser M. Gilles Dagenais, maire et Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente.

ADOPTÉ

5.3 CONGRÈS ACSIQ / 2 AU 5 JUIN 2018

Le point 5.3 a été discuté en début de séance lors des demandes de M. Paul Dagenais, chef pompier.

6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT / RÈGLEMENTS APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que la MRC le Haut-Saint-Laurent propose des modifications aux règlements applicables par la Sûreté du Québec;

Le conseil municipal désire effectuer une vérification desdits règlements pour valider la différence avec notre règlement de nuisance. Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 RÉVISION DES CATÉGORIES DES TERRES AGRICOLES

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.3 SUIVI CONTRAT D'ORDURES

La collecte des ordures aux deux semaines débutera en novembre jusqu'à la fin avril. Le contrat prend fin le 31 décembre 2019.

2018-05-144

6.4 ÉCHÉANCE DE LA CONVENTION « LES CHEVALIERS DE COLOMB » / SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que l'échéance de la convention avec « Les Chevaliers de Colomb » prend fin le 31 août prochain;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AVISER « Les Chevaliers de Colomb » de la fin de la convention et que le conseil municipal souhaite une rencontre avec les responsables.

ADOPTÉ

2018-05-145

6.5 RÉSOLUTION D'APPUI / PROTECTION SOURCE D'EAU POTABLE ET OPÉRATIONS D'HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Saint-Chrysostome, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le *Règlement n° 190-2016*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés

gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Saint-Chrysostome, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Saint-Chrysostome, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 190-2016* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Saint-Chrysostome, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de Saint-Chrysostome se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Saint-Chrysostome doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.

**En conséquence de ce qui précède,
Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

- DE** réaffirmer la volonté de la municipalité de Saint-Chrysostome de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;
- DE** confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;
- DE** demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D'** autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉ

6.6 SITE DE NEIGE USÉE

La directrice générale informe les élus que des prélèvements ont été effectués au site de neige usée situé au 400, rang Saint-Antoine et que les résultats ont été transmis au Ministère de l'environnement.

2018-05-146 6.7 CONGRÈS COMBEQ / 3-4-5 MAI 2018

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER M. Sébastien Pelletier, inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEQ et de défrayer tous les frais reliés à ce congrès.

ADOPTÉ

2018-05-147 6.8 SALLE COMMUNAUTAIRE / MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS ET APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la municipalité a été retenue pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5, Municipalités amies des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT qu'il faut mandater une firme d'architecte pour la conception des plans;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater « Massicotte, Dignard, Taillefer et Patenaude, atelier d'architecture » à préparer les plans et devis avec échancier afin de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieurs de la façade de la salle communautaire située au 400, rang Saint-Antoine à Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2018-05-148

6.9 CENTRE CULTUREL MUNICIPAL / MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à la réparation des corniches et de la toiture du Centre culturel municipal;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du bâtiment où est situé l'Hôtel de ville et que le conseil municipal désire garder le cachet du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment fait partie du PIIA;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander des prix à deux (2) architectes pour la préparation de plans et devis pour la rénovation des corniches et de la toiture du Centre culturel municipal.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 SOIRÉE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE / MISE EN CANDIDATURE

Considérant la soirée reconnaissance Montérégienne qui aura lieu prochainement;

Considérant qu'il faut déposer des mises en candidatures avant le 11 mai prochain;

Le conseil municipal soumet trois (3) noms qui seront acheminés à Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs afin qu'elle puisse préparer les mises en candidature.

7.2 PRÊT D'ÉQUIPEMENT

Ce point a été radié de l'ordre du jour.

2018-05-149

7.3 PANNEAU / POTEAU INDICATEUR « ART URBAIN »

CONSIDÉRANT le projet poteau indicateur « Art Urbain » déposé par Mme Audrey Bourdeau, présidente du comité des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'elle désire installer le poteau indicateur au côté de la pancarte « Parc Cécile-Rochefort » et y faire un aménagement avec fleurs;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'emplacement du poteau indicateur ainsi que l'aménagement avec fleurs.

ADOPTÉ

2018-05-150

7.4 LANCEMENT DU LIVRE « SAINT-CHRYSOSTOME AU PAYS DES PIONNIERS » / 17 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que le 17 juin prochain aura lieu à la salle communautaire le lancement du recueil « Saint-Chrysostome au pays des pionniers » ;

CONSIDÉRANT que toute la population y est invitée;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER un vin et fromage pour souligner l'occasion et d'en assumer les frais.

ADOPTÉ

7.5 ÉCOLE MONTPETIT / BAC JARDIN COMMUNAUTAIRE

La municipalité a donné une contribution de 1 000 \$ pour la réalisation de ce projet. Monsieur le conseiller Mario Henderson informe le conseil municipal qu'il fournira personnellement avec les fermes C.R. Bigras les engrais et semence dans le cadre du projet jardin communautaire avec l'École Montpetit. Monsieur le conseiller Richard Pommainville est allé chercher à la Maison des jeunes de Huntingdon des bacs à jardin ainsi que des bacs à compost. De plus, il est allé avec M. Benoît Cloutier chercher de la terre noire ainsi que des matériaux pour la confection de bacs.

7.6 GAZEBO / LIEU D'IMPLANTATION ET MODÈLE

Le conseil municipal désire acquérir un gazebo suite à une aide financière. Ce dernier sera implanté dans l'air du jeu d'eau, à proximité de la rue des Pins. Monsieur le Maire Gilles Dagenais suggère une grandeur de 24' avec rampe en aluminium et toiture en tôle.

Monsieur le Maire ainsi que Messieurs les conseillers Richard Pommainville et Steve Laberge seront en charge du dossier.

7.7 TERRAIN DE BALLE / FILETS

Le conseil municipal a pris connaissance de deux (2) soumissions pour l'installation de nouveaux filets au terrain de balle. Puisque les coûts estimés sont considérables, le conseil municipal désire garder les filets actuels. La directrice générale Mme Céline Ouimet informe le conseil municipal que les filets du terrain de balle seront ouverts d'ici la fin de la semaine.

7.8 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2018 / 3 AU 9 JUIN

La Semaine de la municipalité 2018 se déroulera du 3 au 9 juin. Durant cette semaine, des municipalités de partout au Québec organiseront des activités pour faire connaître aux citoyens les nombreux services et activités offerts dans leur communauté.

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

8.1 SOUMISSIONS TRAVAUX MÉCANISÉS

Le conseil municipal accuse réception de la liste des entrepreneurs qui ont transmis la liste de leurs équipements avec les taux horaire. Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère qu'à l'avenir de demander de préciser les types d'équipements (grosesseur de l'équipement). Le conseil municipal veut encourager les entrepreneurs selon les besoins des équipements.

2018-05-151

8.2 SALLE COMMUNAUTAIRE / TROU DANS LE MUR

CONSIDÉRANT que le 17 avril dernier, lors d'une activité de deck hockey à la salle communautaire un incident est survenu;

CONSIDÉRANT qu'un joueur a foncé dans un des murs de la salle en jouant la partie et aurait fait un trou;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE réclamer les dommages causés à la salle communautaire lors d'une activité de hockey cosum au locataire et au joueur. Une lettre sera acheminée aux personnes concernées.

ADOPTÉ

2018-05-152

8.3 BACS À RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de bacs à recyclage;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Mme Céline Ouimet a fait une vérification des prix avec divers fournisseurs;

Proposé Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACHETER 40 bacs au coût de 89.99 \$/chaque chez « Quincaillerie Pierre Machabée inc ». Le montant de la dépense sera pris à même le surplus libre.

ADOPTÉ

8.4 SOUMISSION MOTEUR ET POMPE DE DISTRUBUTION / USINE DE FILTRATION

Le point a été discuté ultérieurement avec M. Stéphane Laberge, chef d'équipe.

2018-05-153

8.5 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à M. Stéphane Billette, député et Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régionale une aide financière de 75 000 \$ pour la construction ou l'amélioration des chaussées.

ADOPTÉ

2018-05-154

8.6 ACHAT REGROUPÉ UMQ / SEL DE DÉGLACAGE

MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Saint-Chrysostome devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Saint-Chrysostome, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sait-Chrysostome s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2018-05-155 **8.7 SOUSSION ASPHALTE**

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour des réparations d'asphalte sur diverses rues;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander d'autres soumissions pour les réparations d'asphalte.

ADOPTÉ

ASPHALTAGE 12, RUE SAINT-PIERRE & ACCOTEMENT

Concernant le problème d'accumulation d'eau au 12, rue Saint-Pierre, le conseil municipal désire corriger le problème. Mandat à Mme Claudine Beaudin, directrice générale adjointe à communiquer avec les Pavages M.C.M. inc. afin de valider pourquoi aucune soumission n'a été faite pour cet endroit et s'il y a possibilité de corriger le problème.

Pour les accotements, il est suggéré de les faire faire à l'interne.

8.8 FORMATION EMPLOYÉS MUNICIPAUX / SIGNALEUR OU FIRME

Considérant que M. Stéphane Laberge a suivi une formation de signaleur routier, il serait pertinent de former les employés de la voirie. Dorénavant, l'employé qui fait de la signalisation doit avoir suivi la formation. Il existe une formation intitulé « Signalisation travaux routiers » au coût de 400 \$. Des informations seront prises concernant cette formation.

2018-05-156 **8.9 POUBELLES / ACHAT**

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Pommainville
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'acquisition de deux (2) poubelle chez le fournisseur « Équiparc » au coût de 1 774.06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2018-05-157 **8.10 APPROBATION PLAN BELL / TRAVAUX RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT le dépôt du plan H71024 sur lequel des travaux devront être réalisés pour l'installation de nouveaux conduits et l'installation de futurs câbles;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le plan H71024 tel que déposé par Bell.

ADOPTÉ

9. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

9.1 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE MOISSON SUD-OUEST / 15 AOÛT 2018

Le conseil municipal prend connaissance de l'invitation du 19^e tournoi de golf annuel de Moisson Sud-Ouest le 15 août au Club de golf Valleyfield.

2018-05-158 **9.2 GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE 2018 / 14 AU 17 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT QU'IL y aura une 6^e édition « Grand Défi Pierre Lavoie » du 14 au 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Billette, député et Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régionale y participera pour une 6^e année et désire une contribution volontaire de notre municipalité;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un don de 100 \$ dans le cadre du « Grand Défi Pierre Lavoie » puisque ces argentés seront distribués dans nos écoles.

ADOPTÉ

2018-05-159 **9.3 SOIRÉE MÉRITAS ÉCOLE SAINTE-MARTINE / 17 MAI 1018**

CONSIDÉRANT la soirée méritas de l'École Sainte-Martine se tiendra le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que des élèves de notre communauté vont à cette école;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLOUER une contribution financière de 100 \$ dans le cadre de la soirée méritas.

ADOPTÉ

10. VARIA

10.1 NOUVELLE APPLICATION DÉFIBRILLATEUR

Monsieur le conseiller Richard Pommainville mentionne qu'une nouvelle application est maintenant disponible afin de savoir où se trouvent les défibrillateurs dans les différents endroits de la municipalité.

10.2 DEMANDE DE M. MARIO PRIMEAU / 80, RIVIÈRE NOIRE NORD

Le conseil municipal a pris connaissance de la lettre du 16 avril dernier. Les corrections au procès-verbal seront faites.

Le conseil s'en tient à la résolution 2018-03-064 dans laquelle il est stipulé *qu'avant de défrayer les coûts de réparations, on demande de relocaliser le poteau de la sentinelle sur sa propriété et non dans l'emprise municipale.*

2018-05-160

10.3 PHASE IV

CONSIDÉRANT les estimations préliminaires de la firme Avizo, Expert-Conseils dans le dossier de la « Phase IV »;

CONSIDÉRANT les discussions entre les élus municipaux, il a été décidé unanimement d'aller de l'avant dans les travaux pour la réfection des infrastructures dans les secteurs Préfontaine et Saint-Clément;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire faire un estimé pour les plans et devis pour les rues suivantes :

- Rue Préfontaine (entre les rues Saint-Alexis et Notre-Dame);
- Rue Wood (entre les rues Bariteau et Notre-Dame);
- Rue Notre-Dame (entre les rues Préfontaine et Wood);
- Rue Saint-Clément (entre le collecteur de la rue Saint-Clément et Duncan);

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-05-161

12. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 23H59 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *